Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_03-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 21

Le vendredi 13 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la salle communale du Clos Saint Jean à DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M. Sébastien CHANCEREL, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME

2026-13/03-03 Finances/Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 / Budget annexe « Assainissement »

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN, adjointe en charge des finances informe l'assemblée délibérante que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe « Assainissement » pour l'année 2025 de la commune de Domloup ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe « Assainissement » de la commune de Domloup ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_03-DE

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	315 986,88 €
Recettes de l'exercice	20 167,07 €
Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	- 295 819,81 €
Excédent reporté	108 519,70 €
Résultat d'investissement de clôture (Déficit)	- 187 300,11 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	44 752,82 €
Recettes de l'exercice	84 626,70 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	39 873,88 €
Excédent reporté	327 695,18 €
Résultat de fonctionnement de clôture	367 569,06 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2025 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté ci-dessus ;
- ✓ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance
Daniel PRODHOMME